Image not found or type unknown

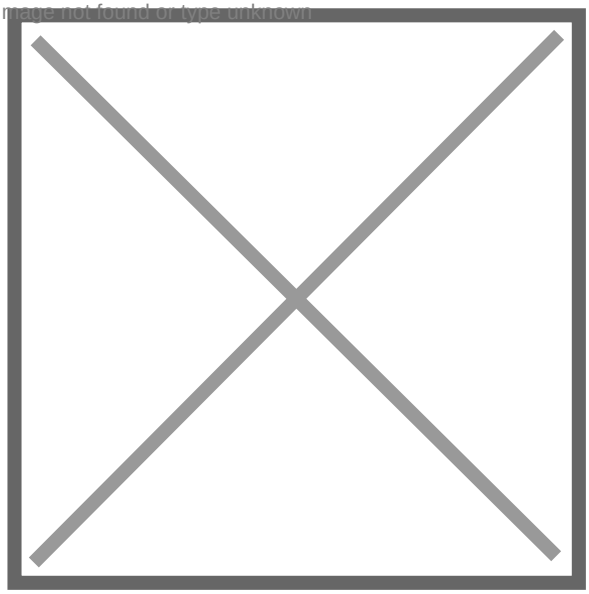

Agression et humiliation de moins de 15 ans

Par **nyfa17**, le **17/06/2015** à **00:53**

Bonjour,

Ma fille, qui avait 14 ans, s'est fait agresser par 6 jeunes filles, âgées de 14 à 16 ans, en sortant du collège. Elle a eu 5 jours d'ITT et son portable a été cassé. Les faits seront jugés prochainement. Peut-on demander des dommages et intérêts et, si oui, combien ?

Merci de votre aide,

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2015** à **09:12**

Bonjour,

Vous avez tout intérêt; si cela n'est pas déjà fait, de vous constituer partie civile, votre avocat vous expliquera comment faire.

Par ailleurs, toujours via votre avocat ou via l'avocat de vote fille, il faut demander la condamnation "in solidum" des auteurs de cette agression, cela vous permettra, en cas de non-paiement des dommages-intérêts, à faire une action en paiement contre n'importe laquelle de ses filles et du représentant légal, pour obtenir ce paiement, à elles ensuite de se débrouiller avec ses complices.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés